

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

**SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE**

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

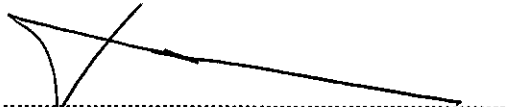
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 22 décembre à 20 h, séance au cours de laquelle le Budget 2022 et le Programme triennal d'immobilisations doivent être adoptés. Une période de questions sera également prévue et cette séance portera exclusivement sur le budget et le programme triennal.

**DONNÉ** à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-un.



.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 22 h 00 et 22 h 30, le 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-un.



.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général